



Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

Mouvement général de mutation des agents de catégorie C du 19 au 26 avril 2017

Le président Hollande avait promis de ne pas prendre position quant au candidat qu'il soutiendrait lors du premier tour de la campagne présidentielle... promesse non tenue comme tant d'autres...

Pour apporter son soutien à Emmanuel Macron, il met dans le même panier JL Mélenchon et Marine Le Pen, trahissant au passage ses camarades du parti socialiste !

Pour la CGT le choix est clair, elle se place du côté des jeunes, des salariés, des retraités, des chômeurs et de leurs principales préoccupations : lutte contre le chômage, défense du pouvoir d'achat (par l'augmentation des salaires et des minima sociaux), maintien de notre modèle social, renforcement des services publics, arrêt des licenciements et des suppressions d'emplois de fonctionnaires...

Philippe Martinez l'a clairement indiqué «La CGT refuse que les politiques successives menées depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, forcent les citoyens à choisir entre le pire ou le moins pire qui se traduit à chaque fois par de nouveaux reculs sociaux».

Il a rappelé que la CGT réclame toujours l'abrogation de la loi travail et réaffirmé qu'elle entend faire barrage aux « idées nauséabondes » de l'extrême droite qui sont aux antipodes des valeurs républicaines dont la laïcité et l'égalité sont les éléments fondateurs.

LA CAP

☛ *Le dialogue social*

Nous avons boycotté la première convocation de cette CAP, comme pour celles qui ont été convoquées depuis le 17 janvier 2017. Pourquoi ?

Pour exprimer encore une fois notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur général. Ses propositions formulées le 13 janvier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Le message adressé à notre secrétaire général par Pascal Anouliès en date du 13 avril 2017 va plus loin. L'administration envisage (dès lors que la faisabilité est avérée) d'adresser les documents préparatoires en dématérialisé 8 jours avant la CAP aux élus, de supprimer la consultation sur place en centrale et les remboursements de frais accordés aux élus pour préparer collectivement les dossiers à Paris.

Tant sur la méthode que sur le fond, ces décisions sont inacceptables. Elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels, particulièrement pour ce qui nous concerne, des élu.es aux CAPN.

Montreuil, le 27/04/2017

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAPN :

- ▶ c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- ▶ c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- ▶ c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Pour nous, élus des personnels, il est intolérable de changer la donne en cours de mandat !

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un « Règlement intérieur » et d'un « Guide de fonctionnement des CAPN » modifié en octobre 2015.

Nous nous sommes surtout engagés vis-à-vis des personnels de notre corps et vous reconnaissez vous-mêmes le rôle important et le sérieux des élus dans les CAPN, par l'apport de leurs connaissances et du lien qu'ils ont avec les directions locales et les personnels, rôle qui a souvent facilité le travail des bureaux RH notamment.

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les décisions prises par le directeur général en matière de dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

Nous alertons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale.

☛ **Les règles de gestion**

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestions ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations uniques.

Depuis 2015, les règles négociées sont remises en cause au détriment des agents...

☛ **La Priorité originaire DOM**

En 2015, le Conseil d'Etat a annulé la règle de mutation créée par la DGFIP instaurant une « priorité originaire » pour les mutations vers les DOM, y substituant la notion de CIMM qui ouvre la porte aux non originaires.

Auparavant, un agent originaire-DOM pouvait bénéficier d'une priorité absolue de mutation pour son DOM d'origine.

Ainsi, en convenance personnelle, les agents « originaires-DOM » étaient classés avant les non originaires. De même, en situation de rapprochement, ils étaient classés avant les non originaires sollicitant également un rapprochement.

La CGT FINANCES PUBLIQUES est opposée à tout dispositif qui prive les agents originaires de leur priorité absolue.

☛ **Les règles d'affectation des 1^{ères} affectations**

Alors que la CGT avait condamné la mise en place de ce dispositif, les lauréats du concours commun ont l'obligation de rester 3 ans sur la RAN qu'ils obtiennent en 1^{ère} affectation, à la disposition du directeur, sans possibilité de muter durant cette période sauf priorité pour rapprochement de conjoint.

Le but avoué par l'Administration est de « stabiliser » les collègues en 1^{ère} affectation, sur la RIF notamment, au mépris de leurs choix de vie.

C'est une remise en cause du droit à mutation pour convenance personnelle à la DGFIP.

La CGT Finances publiques condamne avec force ce recul et exige que l'administration respecte le délai de séjour d'un an entre deux affectations et affecte les agents RAN mission/structure.

☛ **Les fusions de RAN**

L'Administration a décidé depuis l'an dernier de remettre en cause la cartographie des RAN. Selon elle, ce zonage géographique ne permet pas toujours, une allocation optimale des ressources qui réponde aux besoins métiers.

L'administration avance des pistes méthodologiques aux directions locales pour fusionner les RAN tels que :

- ▶ RAN peu attractives en raison notamment de leur situation géographique (éloignement des bassins de vie ou d'emplois locaux, accessibilité difficile de certains services du fait de leur isolement, par exemple en zone

de haute-montagne...), du coût élevé de la vie locale..., pouvant se traduire par des vacances récurrentes ;

- ▶ les RAN à volume d'emplois et d'effectifs peu important, voire très faible, par comparaison avec les autres RAN du département et/ou dont le nombre de services implantés est très limité ;
- ▶ les RAN recouvrant un périmètre géographique restreint ;
- ▶ les RAN dont le périmètre n'est pas en cohérence avec la réalité économique et/ou démographique locale.

Globalement, c'est la reprise des règles qui régissaient le mouvement spécifique sur postes qui soit dit en passant a été supprimé pour la catégorie C.

Entre 2016 et 2017, le nombre de RAN est passé de 565 à 520. En clair, 45 RAN ont disparu de la cartographie et dépendent désormais d'une autre RAN.

Au final, c'est le choix à une affectation géographique fine dès le mouvement national qui est remis en cause par l'administration.

L'administration mène depuis début février une deuxième campagne de fusion de RAN auprès des directions locales pour une mise en œuvre dès 2018.

Dans le Val de Marne, la direction locale propose de fusionner les 10 RAN existantes en 3 zones géographiques ! Et demain 1 seule RAN ? Une RAN régionale ?

L'intersyndicale du VAL DE MARNE appelle, à une grève locale le Vendredi 21 Avril 2017, jour du CTL et à un rassemblement à la DDFIP à CRETEIL pour exiger le retrait du projet de fusion de RAN.

☛ **Le mouvement/les effectifs**

Les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, pour tous les agents qui leur ont confié leur demande, non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

Le projet de mouvement général de mutation de catégorie C vient de paraître. Il fait ressortir un déficit de 3058 agents.

Ce sont 956 postes qui sont vacants en Ile de France et plus de 2102 en province.

Le recrutement des listes principales et d'une partie des listes complémentaires du concours commun 2016 de catégorie C ne suffira pas à combler la pénurie de cadre C dans les services.

C'est pourquoi, les élus de la CAP C de la CGT Finances publiques exigent le recrutement de la totalité des listes complémentaires dès le mois de juin 2017.

Aujourd'hui, toutes les directions sont en sous-effectif !

L'Administration démontre -s'il fallait encore le démontrer- son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent et de réformes incessantes.

La DGFIP, ses missions et ses agents, à l'instar de toute la Fonction Publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plus de 10 ans.

Depuis 2002, ce sont plus de 35 000 postes qui ont été supprimés.

En matière de « réformes » les fermetures des trésoreries de proximité s'accroissent, comme les fusions de SIP et de SIE, le regroupement de SPF, la création des PCRP, le transfert de l'enregistrement, les fusions de RAN et la retenue à la source programmée pour 2018... la liste est longue.

Dans ce contexte, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP. Elle est également particulièrement impactée par l'insuffisance de revalorisation du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

RGPP, MAP, Lignes Directrices... les politiques s'enchaînent, changent de nom mais le but poursuivi est toujours le même depuis plus de 10 ans : supprimer des dizaines de milliers d'emplois et réduire l'action publique.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation que subissent les personnels et exige l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui remettent en cause le maillage territorial et l'accès au service public pour l'ensemble de la population.